

<u>Nombres de délégués -</u>
Afférents au Conseil : 49
En exercice : 49
Présents : 37
Pouvoir : 6
Qui ont pris part à la délibération : 43
Votes exprimés : 43
POUR : 43
CONTRE : 0
Abstentions : 0
<u>Date de la convocation :</u>
25 novembre 2025
<u>Date d'affichage :</u>
25 novembre 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE, absent excusé, représenté par son suppléant Marc MARTIN – Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE, absente excusée pouvoir à Christian OPIOLA – Béatrice BOISE – Florian FRAYER – Gilles SACHEPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé représenté par son suppléant Jérôme PASCAULT – Jacqueline DE DEMO – Jean-Louis GROGUENIN – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Rémy VIDAL – Christophe GENTIL – Sandra PICART – Clément POINTEAU – Frédéric CARRE – François CUMBURET – Xavier COURTOIS – Claudine MANIGAULT – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER – Pascal DUBOIS – Christian LARDIN – Pierre NOIROT – Annie ROUSSEAU – Bernard ENFRUN – Michel CODRAN
Absents excusés ayant donné pouvoir : Marie-Laure GRIMARD absente excusée pouvoir à Jean-Louis GROGUENIN – Stéphane BARDOUX absent excusé pouvoir à Christian LARDIN – Jean-Michel SABAN, absent excusé pouvoir à Clément POINTEAU – Evelyne CALLEJA, absente excusée pouvoir à Sandra PICART – Cloria JAOLAZA, absente excusée pouvoir à Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT absent excusé pouvoir à Pascal DUBOIS – Michel GCHWEINDER absent excusé pouvoir à Stéphane MOREL – Catherine VERNEAU absente excusée pouvoir à Nathalie LABOSSE – Christophe CHEYSSON absent excusé donne pouvoir à Pierre NOIROT – Hubert NAULOT absent excusé pouvoir à Florian FRAYER
Absents excusés : Claude CATRIN – Sylvie CHARPIGNON
Absents : Philippe DESCHAUMES – Jacqueline DUPLESSY – Pierre-Yves ROY – Bertrand LEBLANC

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL

Objet de la délibération

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF NON PERMANENT

Le Président explique au Conseil Communautaire qu'après avoir réalisé un point avec les services Environnement et Technique et Finances, il apparaît nécessaire de renforcer l'équipe administrative afin de remplir les missions suivantes :

- Remboursement aux administrés dans le cadre des diagnostics initiaux d'assainissement non collectif
- Suivi administratif du service ANC
- Renfort administratif de la gestion Environnement et des services techniques

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents DECIDE de la création, à compter du 1^{er} janvier 2026, d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint administratif, relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet (35/35^{ème}).

DIT que cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée, en application de l'article L 332-23-1° du code général de la fonction publique, pour une période de 6 mois.

DIT que l'agent devra justifier d'une qualification dans le domaine de la gestion administrative. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade d'adjoint administratif.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2026.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL

Le Président,
Xavier COURTOIS

